

Étaient présents : M. – MME BOUVIER Michel, DELAHAIE Meddy, BUSSON Françoise, NIEZ Sophie, GRANDGIRARD Pascal, GENOUEL Angélique, DROUILLÉ Jérôme. GEFFRAULT Fernand, JEULAND Stéphane.

Étaient excusés : BOUTHEMY André, DELALANDE Bruno, BARON Rémi, MARTIN Yannick

Secrétaire de séance : Fernand GEFFRAULT

Date de la convocation : 17 juillet 2017

Date d'affichage du compte rendu : 28 juillet 2017

1-APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

En l'absence de Monsieur le Maire, la présidence de ce conseil est assurée par Michel Bouvier, premier adjoint,

Approbation des deux derniers comptes rendus,

Sur le dernier compte-rendu, pour éviter toute ambiguïté, il faudrait lire : « Un dossier de subvention, au titre du contrat de ruralité sera déposé pour les travaux sur la route du Bois Simon en retirant le lot 2 (réfection du réseau d'eaux pluviales), car les travaux sont commencés ».

2 FINANCES

Acceptation du montant de la subvention amendes de police

Acceptation du montant de la subvention proposée au titre des amendes de police

Voirie 4 000€

Chemin piétonnier 4 000€

Point sur les dossiers de subventions déposés

Une subvention émanant de la Région pour la réhabilitation du logement au-dessus du salon de coiffure 20 348€

Une subvention pour l'espace intergénérationnel au titre du Fonds de soutien territorial de 18 124,72€

Le Conseil Municipal donne son accord,

2-URBANISME

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a été étudié en commission. L'idée est de protéger l'espace agricole en densifiant les hameaux existants (5 habitations au moins). Ces zones se définissent en secteur de taille et de capacité d'accueil limité STECAL. Pour être réhabilité en maison d'habitation, le bâtiment d'au moins 80m² doit être de structure traditionnelle (pierres) avec au moins deux murs et une toiture de tradition. Sont donc exclus les hangars, bâtiments d'élevage et agricoles et autres ne correspondant pas à cette définition.

Dans le bourg, la densification approche les 5ha. Il y a des possibilités mais il n'y a pas de contrainte. Chaque propriétaire est libre de son bien, peut proposer ou non la division de sa parcelle en terrain à bâtir dans la mesure où la demande correspond à la définition susdite.

Le schéma STECAL s'applique aussi aux zones artisanales.

Le bureau d'étude a visualisé les possibilités sur la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord

4-ACHATS

Suite aux fissures apparues lors de la rénovation du logement au-dessus du salon de coiffure, une étude diagnostic a été demandée. Une seule offre a été faite d'un montant de 3000€ HT.

Le Conseil Municipal donne son accord

5-TRAVAUX

Prolongement du contrat de la station d'épuration de Véolia qui.

La loi NoTRE (nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 impose le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement des communes vers les EPCI, à compter du 1er janvier 2020. Le contrat avec Véolia pour l'exploitation et l'entretien de la station d'épuration se terminait à la fin juin 2017, Véolia propose un avenant qui prolonge ce contrat jusqu'au 31 décembre 2019, avec le même montant en tenant compte du surcoût pour le poste de relevage, avec les mêmes clauses que précédemment. Ce qui ferait passer le montant de 13807€ HT à 14851€HT

6-AFFAIRES COMMUNALES

Chemins ruraux et chemins de randonnée

Des chemins communaux existant sur le cadastre ont été au fil du temps achetés, échangés ou exploités. Pour clarifier la situation, un échange de terres pourrait être envisagé pour permettre l'équilibre entre l'utilisation agricole et les chemins communaux, ceci est à l'étude au niveau de la commune. Ce projet peut s'inscrire dans les chemins de randonnée de Vitré Communauté qui assurerait le balisage et l'entretien. Il ne s'agit pas de rétablir les chemins communaux perdus au milieu des parcelles exploitées, mais de redessiner les tracés en créant des circuits quand c'est réalisable, en cohérence avec le milieu bocager de la région de Vitré. Une première rencontre avec un exploitant concernant le chemin communal du Bas Passay a eu lieu ces derniers jours. Un tracé reprenant le chemin communal et le prolongeant sur les crêtes dominant le ruisseau de St Aubin en bordure de parcelle de manière à créer une boucle, a reçu un écho favorable de la part de l'exploitant. Ce projet va prochainement être proposé à Vitré communauté. En travaillant en bonne intelligence, d'autres circuits peuvent être ainsi créés en partageant l'espace agricole indispensable aux exploitants et les demandes des usagers pour les chemins de randonnée (promenade, VTT ...)

Chemin de la Brahurie

Lors du remembrement, à l'occasion du tracé de la voie express 157, un nouveau

chemin devait rallier la Petite Haie à la Grande Haie sans passer par La Brahurié. Ce chemin cadastré n'a jamais été réalisé. Le projet est d'acheter le chemin privé reliant la Brahurié à la Grande Haie et de vendre le chemin cadastré non réalisé. Le Conseil Municipal donne son accord.



7-INTERCOMMUNALITE

Modification des statuts de Vitré communauté. Vitré communauté doit maintenant prendre en charge la gestion des milieux aquatiques et la prévention des risques d'inondation et doit demander l'accord des communes.

Le Conseil Municipal donne son accord

QUESTIONS DIVERSES

Point sur l'Accueil Jeunes

AIAJ espace jeunes. Une demande d'ouverture de l'espace jeunes a été sollicitée pendant les vacances sans la présence de l'animateur, absent pour cause de maladie. Cela n'est pas sans causer de problèmes de gestion et de responsabilité. Les responsables communaux font part de leur inquiétude devant l'absence d'animation proposée aux jeunes due à l'absence d'animateur.

Toutefois, le transfert de la bibliothèque a eu lieu dans les locaux de l'algéco.

Spectacle

L'association « Théâtre au village » demande l'autorisation de son spectacle sur la commune le 24 août prochain, date à confirmer. Il propose un spectacle pour enfants et une pièce de Pagnol pour les adultes. Il s'occupe de la billetterie et une association locale organiserait une buvette et garderait le bénéfice. Le repas simplifié des intervenants serait à la charge de la commune. La commune est en attente de leur réponse car une autre commune s'était positionnée sur la même date

Les agrès ont été livrés et seront prochainement installés derrière la salle des sports, à côté des jeux pour enfants. La société SCLA a informé Monsieur le maire que l'installation des socles en béton serait faite par l'entreprise Alain Busson de Torcé.

Un accroissement d'adhérents de l'association gym volontaire permet de demander un nouveau créneau hebdomadaire de 10h à 11h le jeudi matin.

Le raccordement à l'antenne collective prend du retard au grand dam des usagers qui s'impatientent.

La réserve d'incendie a été utilisée comme « piscine ». Un arrêté municipal va être pris interdisant la baignade.

Sur l'ancienne décharge, propriété du SMICTOM, un projet d'installation de panneaux photovoltaïques avait été proposé par une société privée, il y a quelques années. Ce projet n'avait pas été retenu par l'Etat. Le SMICTOM a de nouveau un partenaire pour relancer ce projet.

Prochain conseil municipal le jeudi 21 septembre 2017 à 19H30

La séance est levée à 21h45.